



Guide de subvention de CREation : Lutte et solidarité partagées

Résumé du programme

CREation est un programme de financement à plusieurs niveaux qui soutiendra des projets basés sur les forces, centrés sur la communauté et menés par des jeunes, qui se dérouleront dans des communautés à travers le Canada. Les groupes et collectifs de jeunes de base (composés de trois jeunes autochtones ou plus âgés de 15 à 29 ans) peuvent demander un financement pour soutenir des programmes et des projets communautaires, tout en bénéficiant de possibilités novatrices de mentorat, de formation et de renforcement des capacités.

Un financement allant jusqu'à 25 000 dollars sera accordé aux projets/groupes qui cherchent à créer des changements communautaires percutants et à accroître le bien-être, la résilience et l'engagement des jeunes autochtones.

Le volet : « Lutte et solidarité partagées » vise à solidifier la solidarité entre les jeunes PANDC (personnes Autochtones, Noires et de couleur) et à offrir des occasions d'établir des relations. Les projets de ce volet devront impliquer au moins deux groupes, dont l'un doit être Autochtone. Les projets peuvent durer jusqu'à 12 mois. Les projets doivent être dirigés par 3 ou 4 jeunes qui représentent les communautés avec lesquelles ces derniers travailleront.

Dirigeants de groupe et portée du projet

Le but de ce volet de subvention est de réunir les jeunes de la communauté PANDC. Les projets retenus doivent réunir des jeunes Autochtones du Canada (Premières nations, Inuits, Métis et Afro-Autochtones) et des jeunes Noirs.e.s et/ou des jeunes appartenant à la communauté DC.

Les projets doivent être axés sur la représentation des identités détenues par les jeunes dirigeants. Les projets qui impliquent uniquement des jeunes Autochtones (mais n'engage pas de jeunes Noires ni de jeunes de couleur) **ne seront pas** éligibles au financement pour ce volet.

Un minimum de quatre jeunes doit être identifié lors de phase de la soumission de candidature comme dirigeant de projet (cependant, les projets peuvent avoir 4+ chefs au besoin). De plus, deux jeunes parmi les dirigeants de groupe doivent être Autochtones du Canada.

Priorités du volet de subvention

Ce volet a comme priorité de soutenir :

- Les groupes populaires et collectifs
- Les groupes qui ont de l'expérience quant à la gestion de programme et de projet, mais qui cherchent à étendre leur programmation ou à essayer quelque chose de nouveau
- Les projets d'envergure approprié au financement fourni (c'est-à-dire que le nombre et la fréquence des engagements sont cohérents avec le financement demandé)

- Les projets multidimensionnels (c'est-à-dire qu'ils font plus qu'une seule chose et cherchent à améliorer le bien-être en général)

Domaines d'activité du programme

L'objectif de ce volet est d'offrir aux jeunes la possibilité de se développer, de créer, de guérir et de provoquer des changements de manière collective. Les projets retenus s'inscriront dans un ou plusieurs de ses volets suivants :

Partage des connaissances et de la culture

Partage des connaissances et de la culture Les projets porteront sur la création d'une communauté entre divers groupes par le biais du partage des connaissances et de la culture commune voie pour tisser des liens solides. Les activités doivent être axées sur le partage de la culture et de la communauté de chacun de ses groupes. Les activités pourraient inclure : des contes, des ateliers de danse, des ateliers de cuisine, des festins et rassemblements, des ateliers artistiques, loisirs/jeux et d'autres activités.

Apprendre l'histoire et les réalités vécues

Les projets réuniront des jeunes à découvrir l'histoire, la réalité vécue, les obstacles et la résilience de chacun. Cela pourra prendre la forme de cercles de partage, de séries de conférences, de rassemblements, d'ateliers/sessions, etc. Dans ce domaine, l'accent est mis sur la nécessité d'aider les jeunes à mieux se comprendre et à mieux appréhender les différences et les similitudes entre les groupes.

Réapproprier et reconstruire

Les projets viseront à donner aux jeunes les outils nécessaires pour surmonter les obstacles systémiques et communautaires auxquels ces derniers sont confrontés, grâce à des séances de renforcement des compétences et à des programmes de mobilisation, d'organisation et de défense des droits. Les activités peuvent inclure des espaces où les jeunes développent des compétences en ce qui concerne le soutien mutuel de leurs voix, la création d'alliés, promouvoir le changement, rassembler la communauté et imaginer collectivement un paysage futur plus équitable.

Changer les systèmes

Les projets se concentreront sur la création de changements au niveau du système et de la communauté, y compris la création de voies (plus) sûres pour naviguer le système, les perturbations et le démantèlement des systèmes oppressifs et la prise de mesures tangibles pour faire en sorte que les organisations et les espaces communautaires soient plus accessibles aux jeunes PANDC. Un projet de changement de système pourrait, par exemple, rassembler des jeunes pour créer de meilleures voies d'accès à l'emploi ou aux services d'éducation ; pour offrir une formation et un service de représentation en accès équitable pour les soins de santé, etc.

Admissibilité

CREation accordera la priorité au financement de groupes de jeunes de base composés d'un minimum de 3 jeunes dont au moins 2 s'identifient comme autochtones.

Veillez noter que pour les besoins de ce programme, l'ÉRC définit les Autochtones comme étant les membres inscrits et non inscrits des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, vivant à la fois dans les réserves et hors réserve.

Les groupes et les projets éligibles comprennent :

- Groupes et collectifs de jeunes de base non constitués en société
- Petits groupes de jeunes constitués en société (remarque : l'ÉRC définit une petite organisation comme des

groupes qui comptent de 1 à 8 employés à plein temps et dont le budget de fonctionnement est inférieur à 500 000 dollars)

- Conseils Jeunesse

Groupes et projets inadmissibles :

- Particuliers
- Projets qui ne sont pas dirigés par des jeunes (ou dans lesquels la majorité des dirigeants sont âgés de 30 ans et plus)
- Organisations non autochtones
- Projets se déroulant à l'extérieur du Canada
- Sociétés à but lucratif

Dépenses inadmissibles

CRE ne financera ni les projets de nature politique, ni les projets qui impliquent la distribution de substances contrôlées (l'alcool, du tabac non-traditionnel, de la marijuana, des substances illégales, etc.), ni les activités qui se passent à l'extérieur du Canada (voyages, hébergements, nourriture, etc.)

Processus d'évaluation

Les demandes de subvention seront examinées par un comité de subvention communautaire. Ce comité comprend : des membres du cercle consultatif, des membres de la communauté, des jeunes autochtones ainsi que d'autres gardiens du savoir. Tous membres auront de l'expérience quant à la gestion de programmes et d'initiatives, à la supervision de projets et au soutien communautaire. Le comité d'examen sera composé à 100% de personnes autochtones et un minimum de 75% seront aussi des jeunes.

Renforcement des capacités

Tous les groupes financés devront participer à des ateliers de formation/développement des compétences en ligne sur la gestion, l'animation, l'évaluation et la présentation de rapports sur les programmes. Des séances d'orientation seront organisées pour tous les nouveaux bénéficiaires. Tous les bénéficiaires se verront attribuer un membre du personnel de l'ÉRC et auront des réunions individuelles avec ce membre du personnel tout au long du projet.

Rapports et évaluations

Les bénéficiaires de subventions seront invités à rendre des comptes deux fois sur leurs projets.

Évaluation à mi-parcours (4-5 mois après le début du projet) : Les bénéficiaires de subventions rencontreront par voie virtuelle une équipe de CREation pour discuter des défis et des succès. Les bénéficiaires partageront des mises à jour sur les dépenses budgétaires, les activités réalisées et l'accès des jeunes.

Rapport final (2 mois après l'achèvement du projet) : Les bénéficiaires de subventions soumettront un rapport budgétaire et un rapport d'évaluation. Les bénéficiaires recevront une copie du rapport d'évaluation dans le premier mois suivant la date de début de leur projet.

Surveillance financière et tutelle

Les candidats de plus de 18 ans n'ont pas besoin d'un administrateur externe et, s'ils sont retenus, ils recevront directement les fonds de la subvention.

Les candidats retenus âgés de 15 à 17 ans devront faire appel à un membre de la communauté locale de confiance âgé de plus de 18 ans ou à une organisation à but non lucratif pour administrer leur subvention. Il peut s'agir d'une personne que les candidats connaissent déjà ou que l'ÉRC peut aider à mettre en relation avec une organisation ou un membre de la communauté qui le souhaite, ainsi qu'à créer un accord de tutelle garantissant que les jeunes seront soutenus.

Déblocage des fonds

L'ÉRC n'émet pas de chèques. Les fonds seront envoyés aux bénéficiaires par virement bancaire ou dépôt direct à partir de Plooto. Les bénéficiaires recevront les fonds dans les deux semaines suivant la soumission d'une convention de financement signée.

Calendrier

Étapes	Période d'application du printemps
Ouverture des candidatures	1 novembre 2022
Date limite de candidature	30 novembre 2022
Décisions rendues	31 janvier 2023
Date de début du projet	1 février 2023
Date de fin du projet	31 janvier 2024
Rapport final à remettre	31 mars 2024

Questions

L'ÉRC encourage les candidats à contacter l'organisme s'ils ont des questions. Veuillez envoyer un courriel à gwen@canadianroots.ca pour parler à un membre de l'équipe.

